



**Cérémonie d'accession de la Tunisie  
Allocution de S.E. Jorge Lomónaco,  
Vice-président de l'Assemblée des États Parties**

M. le Président,  
Madame la Greffière,  
Représentant du Bureau du Procureur  
Excellences,  
M. l'Ambassadeur Mohamed Karim Ben Becher,

En déposant son instrument d'accession au Statut de Rome le 24 juin 2011, le Gouvernement de Tunisie a posé un geste précis, concret et des plus pertinents en faveur de la justice pénale internationale. L'Assemblée des États Parties est heureuse d'accueillir la Tunisie comme 116<sup>e</sup> État Partie et applaudit sa décision de rallier la communauté internationale dans ses efforts pour en finir avec l'impunité pour les auteurs des crimes les plus graves qui menacent la paix, la sécurité et le bien-être de personnes partout au monde.

Par son adhésion au Statut de Rome, la Tunisie est devenue le 32<sup>e</sup> état africain, le premier pays nord-africain et le quatrième membre de la Ligue arabe à devenir État Partie.

Moins d'une semaine plus tard, soit le 29 juin, la Tunisie allait encore plus loin que certains États Parties en accédant à l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour. L'accession de la Tunisie au Statut ainsi qu'à l'Accord souligne l'importance du rôle que joue la Cour sur la scène de la justice pénale internationale dans cette région dynamique.

La région de la Tunisie d'aujourd'hui a joué un rôle essentiel dans l'histoire de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient. Deux millénaires et demi plus tard, les événements qui s'y déroulent façonnent l'histoire à nouveau.

Depuis l'ancienne Carthage, civilisation dominante de la Méditerranée occidentale au cinquième siècle avant notre ère, jusqu'à sa considérable croissance économique et agricole sous l'Empire romain, la Tunisie a donné naissance à d'autres civilisations de notre région.

Ces derniers mois, la Tunisie s'est à nouveau convertie en source d'inspiration. Le geste de résistance civile d'une seule personne, à Sidi Bouzid en décembre 2010, a trouvé un écho dans l'ensemble de la région et a déclenché des changements de fond au Proche-Orient comme ailleurs, dont toute l'ampleur ne nous est pas encore révélée.

En décidant d'accéder au Statut de Rome ainsi qu'à d'autres instruments internationaux des droits de l'homme, la Tunisie envoie un message fort et clair à la communauté internationale qu'elle s'ouvre au changement et qu'elle s'engage en faveur de droits de l'homme et de l'état de droit. La Tunisie a démontré sa détermination inébranlable à passer à l'ère des sociétés guidées par des règles claires et le principe de l'égalité devant la loi.

Souligner l'accession d'un pays au Statut de Rome ne marque que le début du processus d'engagement d'un état dans le système de la Cour. Du 19 au 23 septembre 2011, un atelier sur la Cour pénale internationale aura lieu à Tunis. Cette initiative des plus opportunes vise à offrir une formation interactive sur le Statut de Rome aux meilleurs juristes afin de rehausser la coopération des États avec la Cour. L'expérience nous montre que les ateliers sont un excellent moyen de rehausser le profil du système du Statut de Rome; aussi, l'Assemblée se félicite de l'initiative de la Tunisie de promouvoir la Cour dans la région de l'Afrique du Nord.

Ne sous-estimons pas l'importance symbolique de la cérémonie d'aujourd'hui. En effet, nous célébrons non seulement le prometteur avenir de la Tunisie, mais aussi les possibilités que représente l'accession de ce pays au Statut de Rome et au système de la Cour pour l'ensemble de la région. Je suis convaincu que l'accession de la Tunisie encouragera d'autres pays, en Afrique du Nord et ailleurs, à devenir des États Parties de la Cour dans un proche avenir. Après tout, mettre un terme à l'impunité et promouvoir la responsabilité, c'est l'affaire de tous. J'ai donc le grand privilège de féliciter la Tunisie, au nom de l'Assemblée des États Parties, et de l'accueillir très chaleureusement à la croissante famille de la Cour.

La Haye, le 16 septembre 2011

\*\*\*